



DOSSIER
DE PRESSE

Signature
du contrat de ville 2015-2020
& de la convention de préfiguration
du projet de renouvellement urbain
d'intérêt régional

31/07/2015

I / Contrat de ville 2015-2020

LE CONTRAT DE VILLE ILLUSTRÉ :

- ⇒ la volonté de l'ensemble des partenaires d'une coopération forte entièrement dédiée aux quartiers prioritaires ;
- ⇒ une politique coordonnée et des moyens concentrés sur les quartiers les plus fragiles au bénéfice des habitants ;
- ⇒ l'implication de ces habitants dans l'élaboration, le suivi et l'évaluation du contrat.

LES DATES CLÉS DU CONTRAT DE VILLE

21 février 2014

La loi de programmation pour la ville et la cohésion sociale est promulguée.

Novembre 2014

La Ville de Porto-Vecchio engage avec l'État une réflexion en vue d'élaborer un projet de contrat de ville.

30 décembre 2014

Par décret, la commune de Porto-Vecchio est retenue par l'État au titre des dispositifs de la politique de la ville pour le quartier Pifano - U Stagnu.

24 février 2015

Le conseil municipal approuve le diagnostic territorial.

18 juin 2015

Le conseil municipal approuve le contrat de ville 2015-2020.

31 juillet 2015

Le contrat de ville et la convention de préfiguration du projet de renouvellement urbain d'intérêt régional sont signés.

Les contrats de ville

Les contrats de ville constituent aujourd'hui le cadre unique de mise en œuvre de la politique menée en partenariat entre l'État, les collectivités territoriales et l'ensemble des partenaires concernés en direction des quartiers défavorisés et de leurs habitants. La nouvelle géographie prioritaire (fixée par décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 relatif aux périmètres des nouveaux quartiers prioritaires de la politique de la ville) rationalise, actualise et recentre la politique de la ville au bénéfice des territoires les plus en difficulté. L'identification des nouveaux quartiers prioritaires (1 300 quartiers répartis dans 700 communes) se fonde sur le critère unique de la pauvreté, c'est-à-dire la concentration des populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu médian. Sur la base de ce critère unique, le quartier Pifano – U Stagnu est entré dans la géographie des quartiers prioritaires.

Pifano - U Stagnu : un quartier qui concentre plus de 10 % de la population de la ville

Le contrat de ville de Porto-Vecchio est le premier signé en Corse pour la période 2015-2020.

Ce dispositif s'inscrit, pour la commune, dans une stratégie plus globale qui consiste à miser sur une croissance intelligente, inclusive et durable, favorisant la cohésion sociale et territoriale, et à inscrire le développement économique dans un projet de territoire. Le quartier Pifano – U Stagnu a été construit au début des années 1980. Il s'étend sur 17 500 m² et concentre un peu plus d'un dixième de la population de la ville (1 200 habitants, Insee 2011). Il est entré dans la géographie des quartiers prioritaires en décembre 2014.

Son niveau d'équipements et d'infrastructures, tout comme le parc de logements souffrent, pour les premiers de faiblesses et pour le second d'une certaine désuétude, malgré plusieurs vagues de travaux et de réhabilitation.

Deux bailleurs sociaux se partagent la gestion du parc social de Pifano : le premier, l'Office public de l'habitat de Corse-du-Sud, compte 229 logements (Pifano I se compose de 140 logements, Pifano II de 89) ; le second, la société Erilia, 70 logements (résidence U Stagnu).

Le quartier fait aussi face à une précarisation toujours croissante de sa population, à une activité économique inexistante in situ et constitue le réceptacle des vagues successives de nouveaux migrants.

Les acteurs

Les partenaires. Le contrat de ville traduit la volonté de l'ensemble des partenaires d'une coopération forte entièrement dédiée aux quartiers prioritaires et de formaliser les engagements pris par la Commune, l'Etat, la Région, le Conseil départemental de Corse-du-Sud, la Caisse des dépôts et consignations, les bailleurs sociaux pour ne citer qu'eux. D'autres acteurs de terrain (l'ARS, le tissu associatif local, les chambres consulaires,...) participent activement à la mise en œuvre de ces dispositifs.

Les habitants. L'implication des habitants se traduit par la création d'un conseil citoyen. Composé paritamment d'hommes et de femmes, habitants et représentants d'associations du quartier, il a été pleinement associé à l'élaboration du contrat de ville et sera également partie prenante de sa mise en œuvre et de son évaluation.

Les piliers et leurs orientations stratégiques

Le contrat de ville repose sur trois piliers (cohésion sociale ; emploi et développement économique ; cadre de vie et renouvellement urbain) dont les orientations stratégiques ont été travaillées par l'ensemble des partenaires à partir de constats partagés.

À ces trois piliers s'ajoutent 3 axes transversaux : la jeunesse, l'égalité entre les femmes et les hommes, et la lutte contre les discriminations.

PILIER COHÉSION SOCIALE

Il se décline en divers enjeux.

Enfance - jeunesse - éducation. L'objectif du contrat est de corriger les inégalités entre la réussite scolaire et professionnelle des jeunes issus de Pifano et le reste des publics de la ville de Porto-Vecchio. Les orientations stratégiques sont de maintenir le taux du Bac et de passage en seconde, et de réduire l'illettrisme des jeunes de 80 % d'ici 2020 ; de réduire le décrochage scolaire dans le secondaire et après 16 ans de 50 % d'ici 2020 ; de faciliter l'accès à la formation professionnelle des jeunes ; de développer la prise en charge de la petite enfance.

Prévention – vivre ensemble – lien social. La stratégie de ce volet est de garantir la tranquillité publique et de prévenir les comportements à risque. Il s'agit de développer la civilité et la citoyenneté des jeunes sur les espaces publics de la ville et permettre l'usage des espaces publics ou collectifs par tous à Pifano ; de favoriser l'accès aux droits.

Santé. Les orientations stratégiques sont de développer l'accès à la prévention permettant l'information et le développement de comportements favorables à la santé ; de développer l'information et la mise en synergie des professionnels de santé ; de maintenir l'égalité d'accès aux soins pour les habitants de Pifano.

Culture. Il s'agit de rapprocher les publics les plus éloignés de la culture et d'assurer l'accès aux pratiques culturelles des élèves du primaire et du secondaire ; de rendre les équipements encore plus accessibles à tous.

Sports. Les grandes orientations sont de favoriser et développer les valeurs citoyennes, la prévention et l'émancipation de chacun à travers la pratique du sport ; de renforcer l'accès aux activités physiques et sportives, particulièrement en direction du public féminin ; d'assurer l'accès aux pratiques sportives des élèves du primaire et du secondaire.

PILIER EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- mettre en phase les gisements de main d'œuvre de Pifano avec les potentialités d'emploi du bassin d'activités ;
- identifier et lever les freins de l'accès à l'emploi pour les habitants de Pifano en commençant par la barrière linguistique ;
- relever le niveau de qualification des jeunes de Pifano ;
- soutenir la création / reprise d'entreprises ;
- favoriser l'emploi local ;
- lutter contre les effets négatifs de la saisonnalité.

PILIER CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

- désenclaver le quartier de Pifano, le réinscrire dans l'intégralité territoriale de la ville de Porto-Vecchio, dans la dynamique globale de développement économique et social de la commune ;
- améliorer les conditions de logement et la qualité de l'habitat ;
- améliorer les conditions de vie des habitants du quartier et favoriser le lien social ;
- favoriser la mixité sociale du quartier.

2/ Convention de préfiguration du projet de renouvellement urbain d'intérêt régional

Le quartier Pifano - U Stagnu a également été retenu par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) afin de bénéficier d'un projet de rénovation urbaine d'intérêt régional. Ce projet constitue un élément majeur du pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » du contrat de ville.

Le protocole de préfiguration précise la liste des opérations éligibles qui pourraient bénéficier de subventions de l'Anru, pour un montant total de 17 millions d'euros. Il s'agit notamment de la création d'une médiathèque, de l'extension de l'école maternelle de Pifano, de la construction d'une maison de quartier, de la rénovation du parc de logements sociaux et de l'aménagement des espaces urbains.

Les partenaires. L'État, l'Anru, la Commune, les bailleurs sociaux, la Collectivité territoriale de Corse, le Conseil départemental de Corse-du-Sud, la Caisse des dépôts et consignations.



Contact

Service communication
04 95 70 48 96
service.com@porto-vecchio.fr